

Résidences pour aînés : des normes de plus en plus coûteuses

21 établissements décertifiés en deux ans dans Lanaudière

CAROLINE MORNEAU

caroline.morneau@tc.tc

AINÉS. Vingt-et-un centres d'hébergement pour personnes âgées se seraient départis de leur certification ou auraient carrément fermé dans Lanaudière, entre mars 2013 et avril 2015, selon des données fournies par le ministère de la Santé au Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA).

On précise que 14 municipalités de la région comptaient des établissements certifiés en moins durant cette période, dont Saint-Jean-de-Matha, Joliette, Saint-Charles-Borromées, Repentigny et Saint-Lin-Laurentides, notamment.

Dans l'ensemble de la province, ce sont plus de 250 résidences qui auraient subi ce sort, en partie en raison des coûts élevés qu'impliquent les normes de conformité auxquelles elles doivent adhérer.

Comme chaque année, le président-directeur général du RQRA, Yves Desjardins, effectue une tournée des régions afin de rappeler les principaux enjeux auxquels doivent faire face les centres d'hébergement privés pour aînés au Québec.

En entrevue avec L'Action, il explique que son regroupement se donne pour mandat de « maintenir les résidences en vie ».

« Plusieurs actions sont faites pour augmenter la sécurité des résidences, et c'est bien, mais ces démarches exigent d'importants coûts. Certains établissements, surtout les plus petits que l'on retrouve en milieu rural, en viennent à fermer. Dans certains cas, c'est dramatique. Les gens ne veulent pas quitter leur village », fait valoir M. Desjardins.

Il ajoute que plusieurs centres d'hébergement ne ferment pas complètement, mais renoncent simplement à leur certification de résidence pour aînés.

« Ils finissent par devenir de simples logements locatifs. »

L'Isle-Verte, survenu il y a deux ans, qui a coûté la vie à 32 personnes âgées.

Dans l'ensemble de la province, environ 40 % des résidences pour aînés ne seraient toujours pas dotées de tels équipements.

« Encore une fois, ces travaux impliquent des coûts importants. Le RQRA fait en sorte d'aider les établissements membres dans leurs démarches. On les aide à aller chercher les crédits d'impôt disponibles, on les accompagne pour remplir la paperasse et tout ce qui touche à l'aspect administratif du processus », explique M. Desjardins.

Selon des calculs du ministère de la Santé, l'installation de gicleurs impliquerait des investissements d'environ 3300 \$ par unité de location. Pour une bâtisse comprenant une trentaine de logements, les rénovations peuvent donc s'élever à 100 000 \$.

« Je pense que ces chiffres sont réalistes, sauf qu'il ne faut pas oublier que plusieurs détails doivent être pris en compte. Les prix varient selon l'état de la bâtisse, sa conception, l'année où elle a été construite, etc. Mais il y a toujours moyen de se faire rembourser une bonne partie des frais. Il faut bien s'informer, c'est tout. »

SE PRÉVALOIR DE GICLEURS

À l'heure actuelle, près de 300 résidences pour aînés affiliées au RQRA devront se munir de gicleurs d'ici 2020, dont 34 dans Lanaudière.

Rappelons que la Régie du bâtiment du Québec a décrété, en 2015, que tous les centres d'hébergement, si ce n'est pas déjà fait, doivent effectuer les travaux nécessaires pour se conformer d'ici 2020. Cette nouvelle réglementation a été instaurée à la suite du tragique incendie de